

Exercice Budgétaire : 2025

Fonction : 6312 AUTRES

Direction : DEN

Thème : C04.02 Relation avec les entreprises

Objet : Avenant à la convention de partenariat relative aux aides aux entreprises, intégrant le soutien aux agriculteurs, entre la Région Hauts-de-France et les EPCI (la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, Valenciennes Métropole et Douaisis Agglo)

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France dûment convoquée par son Président et réunie le 22 mai 2025, à 14:00, salle des délibérations - 11 mail Albert à Amiens, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le règlement (UE) 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture, tel que modifié par les règlements 2019/316, 2022/2046, 2023/2391 et 2024/3118 de la commission du 10 décembre 2024, publié au JOUE du 13/12/2024,

Vu le régime notifié SA.107520 (2023/N) Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liées à la production primaire entré en vigueur le 30 novembre 2023 – jusqu'au 31 décembre 2029, corrigé le 13 mars 2024,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1511-2 et L. 5217-2

Vu la délibération n°2021.01139 du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente,

Vu la délibération n°2023.01252 du Conseil régional du 5 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2025, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pour 2022-2028 adopté par délibération n° 2022.01821 du Conseil régional en date des 8 et 9 décembre 2022 et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 10 mai 2023,

Vu la délibération n° 23-C-0086 du conseil métropolitain du 14 avril 2023 approuvant les orientations du SRDEII ;

Vu la délibération n°20171159 du Conseil régional Hauts-de-France en date du 29 septembre 2017, adoptant la stratégie agricole de la Région ;

Vu la délibération n° 20170246 du conseil régional du 27 février 2017 relative à l'adoption du « Programme Régional pour la Création et la Transmission en Agriculture » ;

Vu la délibération n° 20181241 du conseil régional du 25 septembre 2018 relative à la mise en place et l'harmonisation des aides directes régionales à l'installation (aide régionale spécifique à l'installation, dotation transitoire, prêt d'honneur),

Vu la délibération n° 2021.01882 du conseil régional du 18 novembre 2021 relative à l'affectation des aides régionales aux projets d'installation agricoles et à l'ajustement des dispositifs concernés,

Vu la convention de partenariat n°24004446 relative au financement des entreprises entre la Région et la CCPL, signée le 25 juin 2024,

Vu la délibération 24-10-96 du Conseil communautaire de la CCPL, en date du 3 octobre 2024, autorisant le Président de la CCPL à signer le présent avenant,

Vu la convention de partenariat n°24006559 relative au financement des entreprises entre la Région et Valenciennes Métropole signée le 26 août 2024,

Vu la délibération n° BC 2024-180 du Bureau Communautaire de Valenciennes Métropole du 11 décembre 2024 autorisant le Président de Valenciennes Métropole à signer le présent avenant,

Vu la convention de partenariat n°24006570 relative au financement des entreprises entre la Région et Douaisis Agglo signée le 26 août 2024,

Vu la délibération du Bureau communautaire de Douaisis agglo, en date du 12 avril 2024 autorisant le Président de Douaisis agglo à solliciter un conventionnement permettant la mise en place d'un régime d'aide auprès de Monsieur le Président de la région Hauts-de-France, complémentaire aux politiques existantes au niveau régional et européen favorisant l'installation des agriculteurs et la certification en Agriculture biologique,

Vu l'avis émis par la commission Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)

Vu l'information faite en commission Agriculture, pêche et agroalimentaire

CONSIDERANT :

Qu'au travers de l'orientation 6 du SRDEII, la Région a manifesté le souhait de faciliter l'intervention des intercommunalités en matière de développement économique.

Que la CCPL, la Communauté d'Agglomération de Valenciennes métropole et Douaisis Agglo ont sollicité un conventionnement afin de préciser leurs engagements conjoints à intervenir, au regard des orientations du SRDEII et des différents cadres d'intervention régionaux adoptés, en complémentarité ou de façon conjointe pour le financement des entreprises agricole,

Qu'il est nécessaire de modifier les conventions de partenariat préalablement signées.

DECIDE

Au titre de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole :

Par 54 « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »

Pour le reste du dossier :

Par 55 « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »

D'approuver les avenants aux conventions de partenariat entre la Région Hauts-de-France et les EPCI dont les projets sont joints à la présente délibération :

Sont concernées :

- La Communauté de Communes du Pays de Lumbres,
- La Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole,
- Douaisis Agglo.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à finaliser, sous réserve de modifications non substantielles, et à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Présents (47) : Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Sébastien CHENU, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Monsieur Eric DELHAYE, Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Héloïse DHALLUIN, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Madame Samira HERIZI, Monsieur Thomas HUTIN, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur Daniel LECA, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Faustine MALIAR, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur Frédéric MOTTE, Monsieur Adrien NAVE, Madame Anne PINON, Monsieur Julien POIX, Madame Patricia POUPART, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Ludovic ROHART, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Benoît TIRMARCHE.

Feuille n° 2 de la Délibération n° 2025.00486

Pouvoirs donnés (8) : Madame Florence BARISEAU donne pouvoir à Madame Anne PINON, Madame Anne-Sophie FONTAINE donne pouvoir à Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Luc FOUTRY donne pouvoir à Monsieur Frédéric MOTTE.

Madame Brigitte FOURÉ donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA.

Monsieur Anthony JOUVENEL donne pouvoir à Monsieur François DECOSTER.

Madame Sandra DELANNOY donne pouvoir à Madame Sarah FLAMANT, Monsieur Jean-Philippe TANGUY donne pouvoir à Monsieur Sébastien CHENU.

Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

N'ont pas participé au vote () :

- Au titre de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole : Madame Aurore COLSON.

Absents (1) : Madame Christine ENGRAND.

Pour le Président du Conseil régional et par délégation
la Directrice générale des services
Audrey DEMARETZ



Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA CP :

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
EXPRIMES**